INTERIEUR

Le vote de la Chambre

Paris, 10 décembre.

Dans les cercles politiques, le vote de la Chambre est le sujet de toutes les conversations.

On applaudit à la déclaration si ferme, si patriotique de la droite.

On convient que le cabinet a obtenu aujourd'hui une victoire à la Pyrrhus et il n'est nullement téméraire de prévoir la chûte pour le commencement de l'année sur une question de maigre importance.

On tourne beaucoup en ridicule l'attitude servile de la majorité.

Un placard royaliste

Paris, 10 décembre.

Le placard suivant, tiré sur papier blanc, a été affiché sur les murs de l'Hôtel-de-Ville :

« FRANÇAIS,

» Vous qui laissez chasser Dieu des écoles, qui voyez sombrer la fortune de la France dans de honteuses entreprises, laisseriez vous même vos enfants massacrer au Tonkin.

» Que les honnêtes gens montrent qu'ils ne veulent pas être dupes on complices du gouvernement, qu'ils fassent entendre leur indignation qu'ils se groupent autour de Philippe VII, qui, seul, peut conjurer les désastres qui menacent notre malheureuse Patrie. »

Labordère devant ses électeurs

Paris, 10 décembre.

Hier, à deux heures, a eu lieu rue Cadet, la réunion des délégués sénatoriaux de la Seine. M. Labordère seul a consenti à venir rendre compte de son mandat de sénateur, 80 à 100 délégués environ étaient présents.

Citons MM. Tony-Révillon, Cantagrel, Breslay, Roque de Filhol, Sigismond-Lacroix, députés; MM. Dreyfus, Michelin, conseillers municipaux.

MM. Clémenceau et Barodet se sont fait excuser.

Aussitôt la séance ouverte par M. Breslay, président, M. Labordère a pris la parole. Il rappelle, conformément au programme qu'il avait accepté, les lois qu'il a votées et celles qu'il a repoussées. Parmi les premières se trouve l'expulsion des princes ; dans les secondes, les conventions. Après une charge violente contre la Chambre haute, M. Labordère s'élève contre la politique coloniale : c'est pour placer des fonctionnaires qu'on a gaspillé l'argent du Trésor et éparpillé nos forces militaires.

M. Jules Ferry, le grand maître de cette politique d'aventure, rappelle l'astrologue qui tombe dans le puits.

La révision de la Constitution est de toute nécessité. Telle est la conclusion. L'orateur est beaucoup applaudi.

M. Maillard rappelant le vœu émis par le Conseil général, relatif à l'amnistie en faveur des condamnés de Lyon et de Montceau, demande à M. Labordère s'il consent à reprendre sous forme de projet de loi le vœu en question. Ce dernier répond qu'il ne le fera pas parce qu'à son avis ce serait compromettre l'amnistie elle-même.

M. Tony Revillon propose alors un vœu en faveur de l'amnistie. Adopté.

L'assemblée adopte ensuite un ordre du jour par lequel elle déclare continuer à accorder sa confiance au sénateur Ladordère et blâmer la conduite de MM. Tolain, Peyrat, De Freycinet qui, en s'abtenant de rendre compte de leur mandat, ont manqué à leurs devoirs. Ledit ordre du jour engage M. Labordère à prendre au Sénat l'initiative de la formation d'un groupe radical et le charge de demander la réunion d'un congrès pour décréter la révision de la Constitution par une Assemblée constituante.

Le Kronzprinz à Rome

Paris, 10 décembre.

Le *Moniteur de Rome* dit : « On nous demande de divers cotés si le Pape recevra le Prince Impérial, dans le cas où il descendrait au Quirinal.

» Nous répondrons que nous n'avons pas l'habitude de préjuger les décisions du Vatican.

» Toutefois, il est indubitable que, dans le cas présent, le Pape saura sauvegarder pleinement les exigences de sa dignité, en tenant compte de toutes les difficultés de la situation. »

Le *Journal de Rome* dente que le but principal du voyage du prince soit de visiter le roi Humbert, mais il déclare que ce serait contraire à tous les précédents si le Prince venait officiellement à Rome, et était reçu incidemment et non d'une manière officielle par le Pape.

L'*Italie* se demande si le voyage du Prince n'a pas pour but de tenter une conciliation entre l'Italie et le Vatican, au profit de l'alliance conservatrice élaborée par M. de Bismark.

Les Débats ne trouvent rien à redire que le gouvernement de Berlin veuille, pour arriver au but de sa nouvelle politique ecclésiastique, faire acte de déférence envers le Vaticau, pourvu qu'on ne cherche pas à entraîner l'Italie dans cette voie.

La Réforme déclare impossible que le Prince d'Allemagne vienne à Rome autrement que comme ami de l'Italie.

M. Lenormant

Paris, 10 décembre.

L'Institut de France vient d'éprouver une nouvelle perte. M. Charles-François Lenormant, né à Paris, le 17 janvier 1837, est décédé hier 9 décembre.

Fils du savant Ch. Lenormant, mort en 1859, il se fit connaître fort jeune en publiant un Essai sur la classification des monnaies des Lagides (1856), et sur l'origine chrétienne des inspirations sinaïques (1859). Il a fait partie de la rédaction de l'*Ami de la religion* et de la *Gazette de France*. Au milieu de 1860, se trouvant en Orient, il adressa, aux journaux, des lettres pleines d'intérêt sur les massacres des chrétiens en Syrie.

M. Lenormant, longtemps sous-bibliothécaire de l'Institut, a été nommé, le 2 mai 1874, professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale, en remplacement de M. Beulé.

Il fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de M. Paulin Paris, le 6 mai 1881.

Ses principales publications sont :

Deux dynasties françaises chez les Slaves mériti naux aux quatorzième et quinzième siècles (1881);

Le gouvernement des îles Ioniennes, lettre à lord John Russell (1861);

Histoire du massacre de Syrie en 1860 (1861);

Recherches archéologiques à Eleusis (1862);

La Révolution de Grèce, ses causes, etc. (1862);

Essai sur l'organisation politique et économique de la monnaie dans l'antiquité (1863);

La Grèce et les îles Ioniennes (1865);

Turcs et Monténégrins (1866);

Manuel d'histoire ancienne de l'Orient (1868), couronné par l'Académie française;

Lettres assyriologiques et épigraphiques (1871-1876);

Les Premières civilisations (1874);

Les Sciences occultes en Asie (1874-1875;

Mémoire sur les peintures de Polygnote, dans la Lesché de Delphes (1864);

Essai sur l'instruction publique (1873).

Il est mort en pleine connaissance et après avoir reçu les sacrements de l'Eglise. M. F. Lenormant était dans sa 47e année.

Les funérailles auront lieu, demain mardi, en l'église Saint-Thomas d'Aquin.

Traité de commerce avec le Mexique

Paris, 10 décembre.

Les ministres des finances et du commerce viennent d'être saisis par leur collègue des affaires étrangères d'un projet de traité de commerce entre la République française et le Mexique.

Les négociations sont engagées depuis deux ans entre les deux pays, et depuis l'ouverture des pourparlers, le gouvernement du Mexique a signé deux traités de commerce : l'un avec l'Allemagne, en décembre 1882, l'autre avec les Etats-Unis d'Amérique, le 20 janvier dernier. Celui-ci n'a pas encore été ratifié par le Parlement américain. Le cabinet de Mexico est prêt à signer avec nous, soit un traité semblable à celui de l'Allemagne, soit un arrangement provisoire, à condition que l'acte à intervenir contienne certaines clauses qui figurent dans les deux traités précités, et auxquelles le Mexique attache la plus grande importance. La principale de ces clauses a pour objet de restreindre le droit d'intervention diplomatique en ce qui concerne les réclamations des particuliers pour dommages ou exactions causés en cas de guerre civile.

Dans le projet soumis à MM. Tirard et Hérisson, le ministère des affaires étrangères s'est inspiré des traités passés par le Mexique avec l'Allemagne et les Etats-Unis. Toutefois, aucune décision définitive ne paraît devoir être prise avant qu'on connaisse les décisions que prendra le Parlement américain relativement ou traité du 20 janvier dernier.

Une terrible traversée

Alger, 10 décembre.

Le paquebot-poste transatlantique *La Ville de Naples*, est arrivée de Marseille après une traversée épouvantable.

Une partie des passagers étaient des conscrits; plusieurs ont été pris d'une frayeur extraordinaire.

Quelques-uns, d'origine bretonne, avaient envahi le salon des premières et, se jetant à genoux, récitaient des prières à haute voix.

Les autres voulaient mettre le canot à la mer.

Un conscrit complètement affolé a parcouru le bateau avec un couteau et a blessé grièvement deux de ses camarades.

Un autre s'est jeté à la mer près de l'entrée du port, mais il a été sauvé.

Le commandant raconte qu'il n'a jamais vu un temps pareil.

Le paquebot a eu quelques avaries.

Congrès catholique ouvrier

Troyes, 10 décembre.

Le 13 décembre doit s'ouvrir, à Troyes une assemblée générale de l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers. On en annonce un autre pour le courant de janvier à Lille.

Le programme de l'assemblée qui va se tenir à Troyes comprendra les matières suivantes : les comités et les cercles — la préparation de la corporation — la corporatton d'arts et métiers — le régime corporatif à la campagne — le régime corporatif dans l'industrie.

L'étude du mouvement corporatif est, on le voit, entré dans la période d'application. Les travaux de l'œuvre des cercles se poursuivent dans ces différentes assemblées avec le concours d'hommes compétents par leur situation dans l'industrie, dans l'agriculture, dans toutes les branches de la science économique.

EXTÉRIEUR

Le Prince Impérial d'Allemagne à Rome

Rome, 10 décembre.

Le séjour du prince impérial d'Allemagne à Rome sera probablement de trois jours.

Hier, le docteur Schloezer a été avisé de l'arrivée prochaine du prince à Rome et en a informé officieusement le Vatican.

Ecroulement d'un pont

Douarnenez, 10 décembre.

Le pont de fer en construction qui doit relier la gare à la ville s'est écroulé ce matin en grande partie.

Quatre personnes ont été blessées.

Le Soudan

Le Caire, 10 décembre.

Tous les Européens qui étaient partis de Khartoum par un steamer spécial, sont arrivés sains et saufs à Berber et continuent leur route par le Nil.

Les détails reçus de Souakim disent que la résistance des 700 Egyptiens a été héroïque. Ils ont combattu la journée entière après avoir épuisé leurs cartouches.

Une correspondance particulière dit que les insurgés viennent chaque nuit faire feu sur les sentinelles qui sont sur les murs de Souakim.

Situation météorologique

L'aire des fortes pressions est encore repoussée vers l'Est, elle atteint aujourd'hui le sud de la Russie (Odessa 776 m/m). Les faibles pressions continuent à se rapprocher des Iles-Britanniques et les vents sont revenus au SO sur les côtes-ouest de l'Europe.

Sur la Méditerranée, un minimum barométrique persiste, les mauvais temps s'étendent jusque sur l'Adriatique.

En France, le régime des vents du large va s'étendre sur le versant Nord-Ouest et relever la température. Quelques pluies sont probables en Bretagne et sur le littoral de la Manche.

Le temps est brumeux depuis deux jours. La température s'est un peu relevée, le baromètre est en légère baisse.

SÉNAT

Service télégraphique particulier et PAR FIL SPÉCIAL)

Séance du lundi 10 *décembre* 1883.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance

La séance est ouverte à 3 heures.

La recherche de la paternité

M. DE PRESSENSÉ demande l'examen approfondi de la proposition relative à la recherche de la paternité, et le renvoi à la commission.

M. ALFRED NAQUET appuie le renvoi à la commission.

M. CAZOT repousse cette proposition.

Le renvoi est rejeté par 181 voix contre 63.

La discussion générale est close.

M. BÉRANGER retire sa proposition.

M. DE GAVARDIE déclare la reprendre pour son propre compte.

L'orateur soutient son projet et en demande le renvoi à la Commission ou au Conseil. Le Sénat repousse ces deux questions et s'ajourne à jeudi.

La séance est levée à 5 heures 30.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier et* PAR FIL SPÉCIAL)

Séance du lundi 10 *décembre* 1883.

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON.

La séance

La séance est ouverte à 2 heures.

LES CRÉDITS DU TONKIN

La Chambre reprend la discussion des crédits du Tonkin.

Discours de M. Camille Pelletan

M. CAMILLE PELLETAN voit dans l'affaire du Tonkin les tendances du Gouvernement.

Après l'aventure en Tunisie, vient l'aventure au Tonkin.

Il critique la politique coloniale inaugurée en 1878. Il conclut à la nécessité pour la Chambre, d'approuver ou de condamner nettement.

Discours de M. Antonin Proust

M. ANTONIN PROUST promet d'être bref. Il expliquera seulement pourquoi, dans cette question de crédits, il votera l'ordre du jour de confiance. C'est pour fortifier le ministère qu'il croit en mesure de terminer heureusement notre action au Tonkin. (Applaudissements).

Discours de M. J. Ferry

M. J. FERRY, président du conseil, rappelle les explications qu'il a fournies le 31 octobre, sur l'origine et le but de l'expédition.

Il ne comprend pas la confusion que l'on établit entre la politique coloniale et la politique d'aventure. Sa politique est conservatrice.

La majorité de la Chambre a approuvé l'expédition de Tunisie.

Le président du conseil dit que l'expédition du Tonkin est faite pour assurer la conservation de la Cochinchine. Si la Chambre n'est pas d'accord avec le cabinet, celui-ci cédera volontiers sa place aux impatients. (Applaudissements au centre et à gauche.)

M. JULES FERRY se défend d'avoir entretenu des illusions sur le rôle de la Chine; il lit les dépêches de M. Challemel-Lacour et de M. Tricou.

M. FERRY dit, nous sommes au Tonkin pour sauvegarder la Cochinchine. Le gouvernement justifie ses intentions guerrières. C'est le cabinet qui a rétabli les négociations déconseillées par M. de Freycinet. L'absence du traité d'Hué dans le Livre Jaune est motivée par des raisons diplomatiques; le traité sera communiqué quand le moment sera venu. La Chine a toujours voulu discuter les affaires de l'Annam et M. Bonrée est tombé dans le piége.

M. Tricou a rencontré les mêmes difficultés, mais nous voulons épuiser tous les moyens de conciliation. Il demande si un seul député accepterait les propositions du 15 octobre.

L'attitude belliqueuse de la Chine date du 17 novembre; voudrait-on qu'on abandonnât Sontay devant lequel mourut le commandant Rivière?

M. FERRY lit notes échangées et conclut qu'il n'y a pas lieu d'arrêter la marche de l'amiral Courbet.

Une voix : *C'est donc la guerre.*

M. FERRY : *Si vous croyez la retraite compatible avec l'honneur, dites-le.* (Applaudissements à gauche, bruit à droite.)

Quant aux crédits le gouvernement maintient le chiffre actuel.

On négocie avec les forts; que la France soit forte et résolue, elle sera obéie.

Discours de M. Andrieux

M. ANDRIEUX votera les crédits, mais il condamne les actes du cabinet.

M. ANDRIEUX dit qu'il faut que la Chambre sache si, en certaines mains, le parlementarisme peut devenir le pouvoir personnel (Applaudissements à droite et à gauche).

Discours de M. Ribot

M. RIBOT croit que le vote des crédits doit impliquer l'approbation formelle de tous les actes du gouvernement.

L'orateur signale, comme des choses regrettables, le retard dans les dépôts de documents.

Il lie la politique à suivre à l'égard de la Chine, politique qu'on a traité d'abord trop légèrement.

Il dit que s'il faut examiner s'il convient de renverser le ministère, il faut voir si son renversement n'aurait pas un retentissement déplorable.

La Chambre veut-elle prendre la responsabilité et entraver les négociations et les opérations ?

Quels successeurs donner au ministère actuel qui n'aient pas commis de fautes dans la question du Tonkin?

M. RIBOT conclut à la nécessité de voter les crédits par patriotisme.

Discours de M. Clémenceau

M. CLÉMENCEAU réplique qu'il s'étonne d'entendre des accusations contre le ministère amenant à cette conclusion qu'il faut le maintenir.

L'orateur reproche au gouvernement d'avoir dissimulé la vérité, d'avoir puisé dans les arsenaux et dans les caisses de l'Etat sans l'assentiment de la Chambre et de nous exposer à de nouvelles dépenses.

On nous dit que les négociations continuent, et en ce moment nos troupes sont peut-être aux prises avec les Chinois.

Qui trompe-t-on ?

La chûte du cabinet n'affaiblirait pas l'action de la France.

Le vote des crédits n'a pas de signification politique.

C'est sur le vote de l'ordre du jour que la France pourra se prononcer.

Mais la Chambre doit savoir qu'un vote de confiance aura fatalement comme résultat une guerre avec la Chine. C'est une lourde responsabilité; tant pis pour ceux qui l'acceptent d'un cœur léger.

La discussion générale est close.

La Chambre repousse la proposition de renvoyer à demain ou à ce soir la discussion des articles.

DISCUSSION DES ARTICLES

La Chambre décide de passer immédiatement à la discussion de l'article 1er.

M. GAILLARD parle au milieu du bruit.

M. BRISSON obtient le silence à grand peine.

M. GAILLARD invoque l'arbitrage international.

La Chambre, consultée à nouveau sur la remise à demain, décide de continuer.

Déclaration de M. de la Rochefoucauld

M. DE LA ROCHEFOUCAULD lit la déclaration suivante :

« Considérant qu'il ressort du rapport de la commission que le gouvernement a conduit l'affaire du Tonkin avec imprudence et impéritie, nous lui refusons les crédits, mais nous lui accordons nos soldats, après avoir dégagé notre responsabilité. »

LE VOTE DES CRÉDITS

Article unique : Les projets des crédits sont accordés par 381 voix contre 146 sur 527 votants.

LES ORDRES DU JOUR

LE PRÉSIDENT lit plusieurs ordres du jour présentés par divers membres de la Chambre et accorde la priorité à l'ordre du jour Paul Bert ainsi conçu :

« La Chambre, convaincue que le gouvernement déplorera toute l'énergie nécessaire, pour défendre au Tonkin les droits et l'honneur de la France passe à l'ordre du jour. »

M. JOLIBOIS dit que cet ordre du jour n'exprime pas la confiance dans le gouvernement, si celui-ci s'en contente, il ne sera pas difficile.

M. JULES FERRY déclare que le gouvernement accepte l'ordre du jour Paul Bert, parce que dire au gouvernement qu'on compte sur lui pour défendre les droits et l'honneur de la France, c'est le plus grand honneur et la plus grande marque de confiance qu'on puisse lui donner.

LE PRINCE LÉON dit que l'ordre du jour n'exprime cette conviction que pour l'avenir. Mais le silence qu'il garde sur le passé peut être interprété comme un blâme.

L'ordre du jour Paul Bert est adopté par 315 voix contre 206 sur 521 votants.

La séance est levée.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LE CONCERT DU « CERCLE WEBER ». — Le *Journal de Roubaix* a déjà rendu compte de la réception enthousiaste faite par tous nos concitoyens au *Cercle Weber* ; il nous reste à parler du concert donné par l'excellente société Bruxelloise, au point de vue artistique : et, certes, c'est une tâche bien douce à remplir, puisque le succès, aussi complet que possible, a répondu à notre attente.

Le premier prix de chant du Conservatoire de Bruxelles, attribué à Mlle Verheyden, n'a pas été la seule distinction accordée à la gracieuse cantatrice tant applaudie dimanche ; le prix du concours de la reine est venu s'ajouter à la haute récompense déjà conquise ; ce double succès ne nous étonne pas ! Mlle Verheyden possède une voix limpide, souple et bien posée ; la façon de phraser et de vocaliser est tout-à-fait artistique ; les trilles sont admirablement battus ; le style est conforme aux meilleures traditions. Il faut, d'ailleurs, être armée de toutes pièces pour aborder les airs célèbres du répertoire : *Bocages épais, légers Zéphirs*, cette délicieuse inspiration d'Halévy extraite des *Mousquetaires de la Reine* et surtout le grand air *avec variations* des *Diamants de la Couronne*, où l'immortel Auber avait bien réellement semé toutes les pierres précieuses de son merveilleux écrin. Nous pouvons prédire à Mlle Verheyden qu'elle remportera dans sa carrière artistique les plus enviables triomphes ; ses débuts si remplis de promesses nous en donnent l'assurance.

C'est pour nous une précieuse et chère connaissance, que celle de l'éminent violoncelliste, M. Jacobs ; les Roubaisiens l'apprécient à sa haute valeur. Dès que son archet magistral a fait vibrer les premières cordes, l'attention s'éveille, les délicats savourent, le public s'étonne, s'initie peu à peu, et tous s'unissent pour applaudir le virtuose admirable, qui sait tour à tour faire passer son auditoire dans des alternatives de pensées joyeuses ou tristes, qui chante et qui pleure, qui nous remue jusqu'au fond de l'âme ou développe en nous un irrésistible désir de rythmer nos pas, selon la mesure de son entraînant archet. Ah ! le merveilleux instrument que le violoncelle, quand il est entre les mains d'un incomparable artiste comme M. Jacobs. Que faut-il admirer le plus, entre le *Desir* de Schubert avec ses variations ardnes, la *Cantilena* de Golterman, avec ses phrases pénétrantes et langoureuses, le *Caprice Hongrois*, de Dunkler, ou la sémillante *Tarentelle*, de Popper ! M. Jacobs sait donner à tous ces morceaux différents le cachet qui leur est propre; le virtuose a toujours charmé l'auditeur et l'empêche de manifester une préférence quelconque : il faut tout admirer.

Le *Cercle Weber* possède des éléments certains de succès ; il est uni, compact et discipliné sous l'intelligente présidence de l'honorable M. Henry Carrette et l'habile direction de son excellent chef, M. Joseph Duysburgh. Guidés de cette façon, les membres de la remarquable Société Royale des Chœurs, ne peuvent que marcher, au point de vue moral, dans la voie de l'honneur et de la charité, au point de vue artistique, vers les saines et véritables traditions de l'art choral ; ils nous l'ont prouvé dimanche et nous leur en exprimons ici toute notre reconnaissance.

La partie du programme confiée au *Cercle Weber* se divisait en chœurs de fondation tels que le *Tyrol* d'Ambroise Thomas et les *Esprits de la Nuit* de Riga, et en morceaux de circonstance, dus à l'inspiration du savant et sympathique compositeur Alfred Tilman.

Dans le *Tyrol*, beaucoup de verve et d'entrain, une souplesse merveilleuse, pour enlever les vocalises difficiles du chant montagnard ; dans les *Esprits de la Nuit*, un charme pénétrant et contenu, un sentiment poétique très-développé, un accent dramatique vraiment saisissant lorsqu'arrive l'invocation finale ; telles sont les qualités que nous ont paru caractériser cette belle exécution.

Pour les *Patineurs* de L. de Rillé et la *Sérénade bouffe*, *O Pépita* de Muller, ce ne sont qui jeux d'enfants pour une réunion d'artistes comme les membres du *Cercle Weber*.

Nous arrivons maintenant à ce qui intéresse plus particulièrement notre ville à si juste titre ; d'abord l'*Hommage à Roubaix*, dont la devise : *Probitas Industria*, a si bien inspiré M. Henri Carrette. Le compositeur n'a pas failli à sa tâche ; dans une phrase élégante de forme, aux coutours précis et accentués, soulignée par une harmonie pleine et sonore, il exprime les sentiments d'ardente sympathie dont sont animés pour les habitants de Roubaix, ceux qui viennent les visiter et qui saluent de leurs voix vibrantes l'hospitalité et la fraternité.

Puis, c'est la *Devise du Cercle Weber*, avec son unisson en *crescendo*, rendant hommage à l'immortel patron de la société et se terminant par ces strophes magnifiques :

« Unis sous la même bannière,
» Pour le pays notre voix rude et fière
» S'élance et vibre en liberté.
» Tout peuple est pour nous un frère.
» Notre devise est : Art et Charité !

Si M. Henry Carrette a été bien inspiré, M. Alfred Tilman a marché sur ces traces. Il y a comme finale, une explosion d'harmonies qui fait frémir l'auditoire et le soulève en de longues et frénétiques acclamations.

Nous avons réservé pour la fin l'expression de notre sincère admiration pour *la Loi d'amour*, composée tout spécialement pour rappeler à la fois le sinistre évènement dont Roubaix a été le théâtre et l'entraînement sympathique qui a fait venir vers nous le *Cercle Weber*. M. Alfred Tilman bien secondé par le poëte, M. Henry Carrette, et par le chanteur, M. Vermeiren, de Gand, a profondément ému son auditoire ; les accents tragiques de sa belle composition ont produit le plus grand effet, et quand les choristes Bruxellois joignaient leurs voix pénétrantes à la phrase attendrie du ténor, tous les cœurs étaient touchés, et les bravos partaient avec un ensemble et une effusion vraiment magnifiques.

Des couronnes, des bouquets sont offerts ; l'auditoire fraternise avec les exécutants ; c'est la reconnaissance qui parle, c'est l'admiration qui se traduit.

La *Grande-Harmonie*, sous la direction de son illustre chef, M. Victor Delannoy, concourait à la solennité de cette fête de bienfaisance ; nous avons retrouvé dans le *Réveil du Lyon* de Kontsky et dans l'*Ouverture* de la *Muette* toutes les excellentes qualités d'ensemble, de style et de sonorité qui ont fait la réputation européenne de notre musique municipale.

REMY.

SOUSCRIPTIONS DIVERSES. — Voici la liste des sommes remises à la Mairie pendant les journées, es 8 et 10 décembre.

Quête faite dans une soirée chez M. Henri Ségard, 123, rue Blanchemaille	3.17
Moitié de la recette d'une soirée donnée le 6 courant, à Avesnes, par MM. Levieille-Coulan, Cléry et Blin-Perreau	112.50
La Société des *Incas*, de Valenciennes Produit d'une quête qu'ils ont faite le 25 novembre dernier.	1.546.60
	1.662.27
Produits antérieur . . .	26.156.69
Total	27.818.96

ECOLE DOMINICALE DE LA RUE SAINT-ANTOINE. — Lundi soir a eu lieu, à l'Ecole Dominicale de la rue Saint-Antoine, une très-intéressante soirée, dans le but de recueillir la somme nécessaire à l'achat de cadeaux de Saint-Nicolas et de coquilles de Noël pour les huit cents enfants qui fréquentent l'école libre des Carmélites.

Cette fête, comme toutes les précédentes, a été fort goûtée.

Après quelques chansonnettes dites avec beaucoup de brio et d'entrain, on a très-bien interprété une jolie comédie en un acte : *La Souris*, remaniée pour la circonstance.

Pour terminer la soirée, on a donné une trentaine de projections photographiques, représentant les monuments et les sujets les plus variés.

Nous ne saurions trop remercier M. Auguste Lepoutre qui, après avoir transformé en classes une partie de ses ateliers, organise ces soirées et déploie le zèle le plus louable pour faire prospérer l'école libre des carmélites.

UN OUVRIER DÉBOUREUR, Félix Masset, raconte qu'en retournant chez lui, après son travail, hier soir, il a été attaqué sur le pont Morel, par deux individus qui l'ont fait passer par dessus le garde-fou et précipité d'une hauteur de 6 à 7 mètres dans le canal. Dans sa chûte, Masset s'est brisé le pouce de la main droite contre la porte de l'écluse, à laquelle il a ensuite heureusement pu s'accrocher de l'autre main, en revenant à la surface de l'eau.

Ce n'est qu'une demi-heure après que le malheureux a pu être retiré de sa position par un batelier et un voisin que ses cris avaient attirés. Ceux-ci ont dû l'attacher avec des cordes et le remonter ainsi. Il a ensuite été transporté chez l'un de ses sauveurs, cour Duforest, rue Turgot, à Roubaix, où on lui a donné les soins que réclamait son état.

La victime déclara avoir parfaitement reconnu, dans l'un de ses agresseurs, X..., avec lequel il était en mauvaise intelligence depuis longtemps et par lequel il avait été cruellement battu il y a 8 jours.

Voilà ce que raconte Masset ; nous publions son récit sous toutes réserves. Nous ajouterons que lorsque Masset a donné ces détails à la police, il était ivre, et qu'il a été immédiatement arrêté pour infraction à un arrêté d'expulsion.

PARMI LES IVROGNES arrêtés dimanche, nous citerons Jean Vermeelen, qui a porté des coups violents à un agent de police qui voulait l'expulser d'un bal, rue de Mouveaux, où il faisait du tapage.

UN INCENDIE A HEM. — Lundi vers 11 heures du matin, le feu a détruit une petite maisonnette d'Hem, située près du chemin de fer et appartenant à M. Hué. M. Dumortier, vieillard de 70 ans, s'élança pour éteindre les flammes ; le feu prit à ses effets, et sans les secours de M. J.-B. Déard, employé au chemin de fer il aurait succombé dans l'incendie.

Il est grièvement brûlé aux mains et au visage.

Les dégâts sont évalués à un millier de francs.

POUR LA BELGIQUE. — Deux individus viennent d'être arrêtés par la police de Roubaix pour infraction à des arrêtés d'expulsion. Ce sont François Debenne, ouvrier convreur, âgé de 59 ans ; Adolphe Degeyzelle, ouvrier tailleur, âgé de 38 ans.

TOURCOING

LES FUNÉRAILLES de M. Désiré Bourgois, ancien maire de Mouveaux ont eu lieu lundi matin dans cette commune au milieu d'une très grande affluence.

Le corps était porté, et les cordons du poêle étaient tenus par les membres du Conseil municipal.

De magnifiques couronnes étaient déposées sur le cercueil ou portées en avant du corps. Les pompiers formaient la haie.

On a remarqué dans le cortége, la musique municipale, la société de secours mutuels, l'école de garçons et l'école de filles.

Après la messe, pendant laquelle la musique municipale s'est fait entendre à plusieurs reprises le corps a été conduit au cimetière où le discours suivant a été prononcé par M. J.-B. Lepers, premier adjoint.

« Messieurs,

» Avant de quitter la tombe qui, dans quelques instants, va recevoir les restes mortels de notre ancien maire, notre ami M. Bourgois, permettez à celui qui eût pendant sept ans, l'honneur d'être son auxiliaire dans l'administration municipale, d'exprimer, au nom de tous les habitants de Mouveaux, le suprême hommage de nos regrets et de notre reconnaissance pour les services qu'il a rendus à la commune durant l'espace de 33 ans.

» Issu d'une de ces familles patriarcales où les sentiments de foi et de probité sont héréditaires. Désiré-Joseph Bourgois naquit à Mouveaux en 1806.

» Dès l'année 1840, nous le trouvons investi par la confiance de ses concitoyens du mandat de conseiller municipal.

» Plus tard, en 1847, après la mort du regretté M. J.-B. Six, le crédit dont il jouissait près de ses collègues, le désigna naturellement à l'administration supérieure pour remplir les fonctions de Maire, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1881... Il serait trop long, messieurs, de vous rappeler les faits qui signalèrent l'administration de M. Bourgois ; je me contenterai d'en retracer les principaux.

» Grâce à sa bienveillance, nous avons vu notre musique municipale, qui le conserva pour président jusque dans ces derniers temps se développer graduellement pour arriver dans la suite à ce degré de perfection dont les succès de Compiégne et de Saint-Gervais sont l'éclatant témoignage.

» En 1855, M. Bourgois seconde de tout son pouvoir l'initiative de M. Louis Lefebvre, son adjoint dont le souvenir reste toujours vivant parmi nous; et la commune de Mouveaux, à l'exemple des villes, possède sa compagnie de sapeurs-pompiers.

» En 1872, quelques hommes dévoués à la cause populaire, songent à fonder à Mouveaux une société de secours mutuels sous le vocable de St-Germain patron de la paroisse et ils trouvent en M. le maire un généreux appui.

» Dans ces dernières années, nos écoles devenues insuffisantes à cause de l'accroissement de la population ont été reconstruites ou aggrandies, et nous avons vu s'élever une mairie digne de l'importance de notre commune.

» Mais l'événement sans contredit le plus important de la carrière administrative de M. Bourgois, celui qui en fut pour ainsi dire le couronnement, c'est la reconstruction de notre église. Avec quelle joie nous l'avons entendu notre bon vieux maire, annoncer au conseil municipal l'heureuse issue des démarches de notre jeune et infatigable curé. La Providence, vous le voyez, Messieurs, a accordé bien des consolations à notre cher et regretté défunt ; mais il eut, lui aussi sa part aux épreuves et aux déboires de la vie.... Chacun de nous se rappelle encore avec émotion sa poignante douleur lorsqu'il y a 3 ans presque à la même époque, il accompagnait à ce cimetière sa fille chérie enlevée si soudainement à son affection.

» Depuis ce jour, il ne connût plus de joie et personne parmi nous ne fut surpris quand aux élections de 1881 il annonçait sa décision de se retirer de la vie publique.

» Et maintenant cher M. Bourgois, reposez en paix à côté de votre fille bien aimée, près de cette tombe où vous êtes venu tant de fois répandre vos larmes et vos prières.

» Vous avez bien mérité des habitants de Mouveaux, votre souvenir leur restera. Adieu donc sur cette terre et au revoir dans le ciel. »

LILLE

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE. — La prochaine séance du Comité du Commerce, de la Banque et de l'Utilité publique, aura lieu le mercredi 12 décembre, à 8 heures du soir, dans le local de la Société, rue des Jardins, n° 29.

Ordre du jour. — 1. Correspondance. — 2. Concours de 1883. Nomination de commissions. — 3. Id. Rapports des commissions antérieurement nommées. — 4. Etude sur la différence du taux de l'escompte à Londres et en France (M. Emile Neut). — 5. Etude du bulletin consulaire (M. Crépy). — 6. La coopération (M. Dubar). — 7. Objets divers.

LE MAIRE DE LILLE a reçu de M. Robert, pour les victimes de la catastrophe de Roubaix, une somme de 49 fr. 50, produit d'un concert donné chez M. Charlet, route du Faubourg-de-Roubaix, 7, par la société de l'*Etoile*.

LE VOL AU BONJOUR. — Toujours le même voleur, opérant dans les mêmes conditions, sans un changeant de quartier. Il visite maintenant le quartier du Fontenoy. Il a pénétré dans une chambre du deuxième étage, logement d'un marchand de pa-